

Lettre d'outre-tombe...

La dernière lettre d'Alain Cocq... (Le mardi 15 juin 2021 - 16:59)

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous informer, par la présente, de mon décès dans la dignité, dans le cadre d'une procédure de suicide assisté en Suisse (mort naturelle).

Je tiens à apporter mes remerciements appuyés et ma gratitude envers les associations *Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD)* et *Handi-Mais-Pas-Que*, ainsi que ma reconnaissance envers l'association *Ultime Liberté* et ainsi qu'à Monsieur François Lambert, pour leurs soutiens dans ce long et tortueux chemin ayant amené à ce que je puisse partir dans le cadre d'une fin de vie dans la dignité.

En premier lieu je m'adresserais à vous monsieur le Président de la République, dans le respect de l'ordre du protocole.

Vous m'avez écrit, Monsieur le Président, dans votre courrier d'août 2020, que la peine de mort était abolie et que vous n'étiez pas au-dessus des lois.



Alain Cocq, atteint d'une maladie incurable [depuis 23 ans], à son domicile de Dijon, en avril 2021, Jeff Pachoud, AFP, Le Monde, 15.06.2021

Je vous répondrais en tant qu'ardant défenseur de l'abolition de la peine de mort, que cela est dans la normalité des choses qu'il en soit ainsi. D'un autre côté, n'étant pas assujéti à la prononciation d'une peine capitale par une cour d'assise, je ne vois pas ce que vient faire l'allusion à la peine de mort dans mon dossier.

Quant à votre assertion selon laquelle vous n'êtes pas au-dessus des lois : je tiens à vous rappeler que vous l'êtes effectivement pendant la durée de votre mandat, à l'exception des faits de haute trahison qui dans ce cas précis seraient jugés par une juridiction d'exception.

Je tiens aussi à relever le manque de courage politique que vous-même, Monsieur le Président, ainsi que votre gouvernement, montrez quant au refus de mettre à l'ordre du jour un projet de loi sur la fin de vie dans la dignité que ce soit par le suicide assisté lorsque la personne est consciente, ou par euthanasie lorsque la personne n'est plus en capacité de s'exprimer, mais qui avait néanmoins fait valoir ce droit préalablement soit par écrit, soit auprès de sa famille, ou bien de sa personne de confiance (alors que vous vous présentez comme de grands réformateurs).

Je tiens à féliciter Mesdames et Messieurs les députés qui ont eu le courage et la conscience de voter pour l'article 1 du projet de loi de M. Falorni.

En revanche je tiens à fustiger l'archaïsme des membres du Sénat du fait de leur vote négatif sur un projet de loi similaire au projet de loi cité ci-dessus : cela implique une nécessité de réformer ce corps constitutionnel qui démontre jour après jour sa très grande difficulté à évoluer et à appréhender notre société actuelle ; mais cela n'est pas étonnant vu l'âge moyen des sénateurs et sénatrices.

Enfin, pour finir, je pose deux questions à Mesdames et Messieurs les candidat-e-s à l'élection présidentielle 2022 et aux élections législatives qui s'en suivent :

Êtes-vous prêt à soutenir un projet de loi relatif à la fin de vie dans la dignité dans lequel serait défini tant le suicide assisté que l'euthanasie, le tout bien sûr encadré par des mesures de sécurités et de protections nécessaires ?

Et vous engagez-vous à présenter (ou à voter pour les député-e-s) un projet de loi sur la fin de vie dans la dignité dans l'année qui suivrait votre accession à la charge de Président de la République (ou à votre mandat de député-e-s) ?

Quant à moi, d'où je serai, je ne manquerai pas de vous observer tous.

Pour finir, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations d'outre-tombe.

Alain Cocq - Cimetière de Chevigny-Saint-Sauveur (21800) - 1ère allée à gauche, 1ère sépulture à gauche